

# La Dépêche

Syndicat des professeures et des professeurs du collège Édouard-Montpetit (fneeq/csn)

Volume 26, numéro 6

Mars 2014



Les préparatifs pour la prochaine négociation ont débuté cet automne. À la lumière du bilan des dernières négociations, la FNEEQ enclenchait des pourparlers avec les trois autres fédérations des secteurs public et parapublic de la CSN (FP, FSSS, FEESP). Ainsi ils constituèrent le Comité de coordination des secteurs public et parapublic, le CCSPP (communément appelé C2SP2). Appuyés par une équipe de salariée.s de la CSN, économistes, conseillères à la mobilisation, conseillers à l'information et un porte-parole, des représentants des quatre fédérations discutent pour en arriver à un consensus afin d'harmoniser les demandes de la table centrale, qui relèvent de la négociation nationale soit : les salaires, les régimes de retraite, les droits parentaux.

La proposition initiale émanant du C2SP2 voulait que la rémunération soit au centre des préoccupations, proposition que nous, localement, puis la FNEEQ en Regroupement cégep, nuancèrent en disant que *la rémunération, bien qu'étant une revendication importante, ne dispose pas des revendications sectorielles*. Nous y reviendrons car il faut ajouter que, concernant les demandes à la table centrale, un protocole de solidarité est sur le point d'être signé entre la CSN, la FTQ, et le SISP<sup>1</sup>.

Toujours à la lumière du bilan des dernières négociations, nos représentants au

1. Le SISP est l'acronyme pour Secrétariat intersyndical des services publics. Il regroupe la CSQ, le SFPQ – syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec et l'APTS – l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux.

## Vers les négos éducatifs L'exécutif

Regroupement cégep nous demandaient de leur donner le *mandat d'explorer la possibilité d'une alliance sectorielle avec la FEC-CSQ*. Avant qu'ils ne l'obtiennent, votre présidente, mais d'autres syndicats également, ont émis de sérieuses réserves. En fait, notre frilosité est toujours la même : travailler avec les représentants de la FEC, qui semblent toujours prêts à dire oui à la première offre des patrons, est aberrant. Ils l'ont fait récemment dans le cadre de la relativité salariale pour le rangement de notre catégorie d'emploi, dans le cadre de l'implantation du cours d'histoire. Cela s'est également produit lors de la dernière négociation : la FEC brisa l'entente avec la FNEEQ. En fait dans l'histoire des négociations, les tentatives d'alliance avec la FEC ont été plutôt vaines. Si on ne veut pas inverser l'un des slogans des associations étudiantes du printemps 2012, *on avance on avance on recule pas!*, si on ne veut pas que l'allié se transforme littéralement en concurrent, aussi bien dire non maintenant.

Cela dit, nous devons faire notre travail concernant nos demandes à la table sectorielle. Le comité de négociation de la FNEEQ constitué d'élus, cinq profs provenant de différents cégeps, fait actuellement la tournée d'instances des 46 syndicats locaux de la FNEEQ. Ils étaient des nôtres au bureau syndical du 5 mars. Une façon de commencer à entendre les améliorations souhaitées à nos conditions de travail. Vous pourrez lire en page 2 le compte-rendu de cet exercice. Pour la suite, votre exécutif vous offre d'aller vous rencontrer dans vos assemblées départementales afin d'acheminer ces demandes au Regroupement cégep.

## sommaire

Cahier de demandes sectorielles..... 2  
Marie Wright

CRT  
RREGOP : La retraite, c'est de l'ouvrage .... 3  
Janick Morin

*Honoris causa* au CA, cause toujours à la CÉ ..... 4-5  
Sébastien Bage

La schtroumpfette présidente..... 6-7  
Marie Wright

L'assurance qualité au cégep ..... 8  
Marianne Di Croce

Sotchi : billet d'humeur olympique ..... 9  
Jean-Claude Brochu

Hannah Arendt, le film ..... 10-11  
Claudie Hamel

« Le français c'est l'affaire de tous. » ... 12  
Évangéline Faucher  
entrevue avec Jean-Sébastien Ménard

## La Dépêche

Ce numéro a été réalisé sous la responsabilité des membres du Comité de rédaction du journal : Sébastien Bage, Caroline Dawson, Évangéline Faucher, David Tacium et Marie Wright. Comité de révision : Michèle Émond, Guylaine Fontaine, René Denis et Martin Geoffroy. La mise en pages est de Sylvie Dubé. Les articles publiés ne représentent l'opinion que de leurs auteurs, y compris ceux signés par les membres du Comité de rédaction, à moins d'avis contraire.

**Avis à ceux qui veulent collaborer**  
**Tombée du prochain numéro :**  
**1<sup>er</sup> avril**

Visitez le site du syndicat :  
<http://www.syndicat.gratos.ca/>



# Cahier de demandes sectorielles : retour de bureau syndical

Marie Wright, V.p. à l'information

**Le 5 mars dernier, Virginie L'Hérault et Peter Varfalvy du comité de négociations de la FNEEQ sont venus rencontrer les délégués et représentants du bureau syndical afin de lancer les consultations en vue de l'élaboration du cahier de demandes sectorielles pour les prochaines négociations de la convention collective en 2015.**

Plusieurs points ont été soulevés par les gens dans la salle. Notez deux choses : d'abord, il ne s'agit pas toujours d'enjeux qui pourront être négociés en table sectorielle. Nous en faisons tout de même mention car les problèmes soulevés n'en sont pas moins existants, qu'ils relèvent de la façon dont notre système d'éducation est géré et pensé par les organes politiques ou qu'ils concernent davantage la régie interne de notre cégep. Ensuite, il est évident que tout n'a pas été dit. Des consultations plus larges seront menées dans les départements afin de pouvoir entendre le plus de gens possible. Lors du bureau syndical, nous n'avons fait qu'entamer la réflexion collective.

## Pour les tables sectorielles

*Sur la tâche d'enseignement*, plusieurs départements ont souligné le fait que la CI (charge individuelle) augmente continuellement, la sur-tâche devenant insidieusement la norme. L'ajout de PES (période étudiant-semaine) a certes allégé les tâches au début, mais aujourd'hui, on n'en voit plus guère les effets. Des collègues ont rappelé que l'augmentation d'étudiants en situation de handicap créait également une augmentation de notre tâche. Ils ont eu la bonne idée de suggérer la mise en place d'une formule de calcul de la CI qui prenne en compte cette tâche supplémentaire.

*Sur les retraites*, si certains s'inquiètent du fait que la convention actuelle nous oblige à décider de façon définitive de notre retraite (plutôt que de permettre des retraites progressives), d'autres voient d'un mauvais œil le fait que des retraités réembauchés profitent d'une priorité d'emploi (ce qui, du reste, est contraire à la convention).

## En dehors des tables sectorielles

*Au niveau local* : certains départements aimeraient que le passage de profs de la formation continue à la formation

régulière soit mieux encadré, évitant ainsi des situations où un prof se voit reconnaître une priorité d'emploi sans qu'il ait pu être réellement évalué par son propre département.

*À la table centrale, sur les salaires* : L'idée d'indexer nos augmentations de salaire à la croissance du PIB est risquée, davantage pour des raisons idéologiques que pécuniaires. Comment une maison d'enseignement peut-elle arrimer la rémunération de ses profs à un indice de croissance économique hautement critiquable pour un bon nombre de raisons qu'il serait trop long (et peut-être pas nécessaire) d'énumérer ici?

*Sur le plan politique*: outre ces considérations sur les salaires, une question plus globale traverse toute la réflexion sur nos conditions de travail et notre rémunération. Ça n'est pas nécessairement un point de négociation, mais ça en est à tout le moins le décor. Comment l'argent est-il dépensé en éducation? Dans quel but? Ici, cette réflexion générale rejoint en quelque sorte les enjeux soulevés, entre autres, par la marchandisation de l'éducation et l'assurance qualité comme mécanisme de gestion de ce nouveau « produit ».

D'ailleurs, plusieurs de nos collègues ont également diagnostiqué une maladie qui n'est peut-être pas étrangère à ce repositionnement de l'éducation. Notre cégep souffre d'une grave *cadrite* qui, comme on le sait, est l'apparition de multiples cadres partout dans l'appareil collégial qui alourdit les structures techno-bureaucratiques et fait de l'ombre, bien souvent, à notre mission pédagogique. Espérons que ça se soigne...

## Bonjour l'ENA, m'entendez-vous?

Le 19 février dernier avait lieu le premier essai d'assemblée syndicale en vidéoconférence. Comme il s'agissait d'une avant-première, nous n'avions invité qu'une dizaine de professeur.es de l'ENA à y participer.

Outre quelques petits problèmes de son, l'expérience fut concluante. Ces pépins, espérons-le, seront corrigés pour la prochaine assemblée générale, soit celle du 19 mars. Cette fois-ci, tous les collègues de l'ENA seront conviés à ce qui sera la vraie première.

Le projet pilote prévoyait trois essais, ce qui fait que l'assemblée générale du 16 avril se déroulera également sur les deux campus. Un bilan de l'exercice sera ensuite réalisé par le sous-comité de vidéoconférence.

Alors à bientôt, sur l'un ou l'autre de nos campus!

## ERRATUMS

► Dans le numéro de février de *La Dépêche*, France Demers nous faisait rapport des activités du comité PPMETHEV. Elle nous rappelait les motifs de plainte les plus fréquents. L'un de ceux-ci concerne la distribution de la tâche dans les départements.

Elle y disait : « La convention collective prévoit que la répartition de la tâche d'enseignement se fasse par ancienneté. » Or c'est faux. Cette erreur de bonne foi a certainement été causée précisément par le fait que bien des départements croient encore que cette manière de répartir la tâche est inscrite dans notre convention. Il est vrai qu'une telle façon de répartir la tâche n'est pas équitable. Raison pour laquelle, probablement, bien des plaintes y sont-elles liées.

► Également, à la une de notre dernier numéro: le crédit pour la photo de Josée Mercier va à la Direction des communications du cégep Édouard-Montpetit. Toutes nos excuses.



Le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, l'Internationale des services publics reconnaît et salue le travail réalisé par les femmes syndicalistes, qui se trouvent en toutes circonstances au cœur de la lutte que nous menons en faveur de l'égalité et des droits humains et syndicaux.

<http://www.world-psi.org/fr/journee-internationale-des-femmes-2012>

# RREGOP : La retraite, c'est de l'ouvrage CRT – Mars 2014

Janick Morin, V.p. à l'application de la convention collective



**Le Papy-boom. Des prophètes de malheur nous l'annonce comme un typhon qui ravagera tout sur son passage : bientôt, toute la génération des baby-boomers sera à la retraite et, vieillissement démographique oblige, la population active peinera à maintenir à flot les différents régimes publics de retraites à prestations déterminées. Déjà, la caricature est figée : des cigales grisonnantes et gras-dur qui fument des Monte-Cristo les deux pieds posés sur une colonie vaillante de jeunes fourmis...**

D'un Jim Flaherty<sup>1</sup> n'aimant un programme étatique qu'exaspéré à un Régis Labeaume, qui évacue ses angoisses actuarielles à travers son petit roquet Agnès Maltais, tous entonnent, la mine grave, la Marche funèbre des caisses de retraite.

Comme salariés de l'état (les profs cotisant au *RREGOP*<sup>2</sup>), nous sommes concernés par ces discours alarmistes. Car on oublie que ces retraites, ce sont tous les profs qui les ont financées au cours des dernières années. Il faut se rappeler que notre régime de retraite en est un de **salaires différés**, dont les modalités sont négociées entre l'employeur et les salariés. Autrement dit, nous acceptons un salaire plus bas en échange d'une participation de l'État à la caisse de retraite, dans une proportion de 50/50. Et ce n'est qu'avec la création du FARR<sup>3</sup> en 1993 qu'il a commencé à contribuer : de 1973 à 1993, l'employeur s'est offert un long congé de cotisation alors que les travailleurs y contribuaient sans arrêt. Malgré tout, le régime est toujours en bonne santé financière, et permet de rapprocher la rémunération globale des professeurs de celles que l'on peut obtenir au privé, toujours supérieures, on ne dit pas souvent.

Car les cotisations ainsi accumulées sont administrées par la Caisse de Dépôts et Placements pour que le capital circule et, idéalement, profite: l'usufruit amassé sur le marché boursier retourne dans le régime et est redistribué. S'il advenait un déficit entre les cotisations moyennes et les prestations à verser, le taux de cotisation serait rajusté pour le combler.<sup>4</sup> Et côté capitalisation, tout va bien, merci de vous

en inquiéter : au 31 décembre dernier, la caisse du RREGOP valait 41,2 milliards, soit un retour aux montants enregistrés en 2006, juste avant la débâcle des papiers commerciaux. C'est donc dire que le bas de laine est rapiécé et plus solide qu'avant.

Les régimes à prestations déterminées demandent plus de discipline budgétaire, c'est vrai : il faut, paie après paie, verser une cotisation (qui en 2013 avoisinait quand même les 9% du salaire, ce n'est pas rien) calculée en fonction d'une prestation qui viendra bien après. Mais c'est aussi un contrat moral, qui assure le travailleur qu'il pourra bénéficier de revenus à la retraite qui le tiendront hors de la gêne. Cela mérite d'être défendu.

1. Pourtant, en février 2012, le pugnace directeur du budget fédéral Kevin Page annonçait en commission parlementaire que les caisses de retraite sont pleines et prêtes à verser toutes les prestations prévues.
2. *Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*
4. Fonds d'Amortissement des Régimes de Retraite
3. Notez qu'un régime à cotisation déterminée ne peut faire de déficit : le participant accumule du capital en espérant y faire des gains, mais assume le risque puisque le montant de sa rente à la retraite n'est pas garanti. Au final, c'est comme un REER...

## Note importante aux collègues en congé parental

Il n'est pas rare de voir nos (heureux) collègues qui, suite à une visite de la cigogne, font suivre leurs congés prévus par le *Régime Québécois d'Assurance Parentale* par un congé sans salaire, dit « parental ». Durant ce congé, **vous ne pouvez pas cotiser au RREGOP mais cette période est rachetable auprès de la CARRA.**

Mais il ne faut pas tarder, car **il en coûte plus cher de racheter après plus de 6 mois suivant le congé**, notamment à cause des grilles de tarification qui s'appliqueront et qui s'incrémentent en fonction de l'âge. Prenez donc le temps de contacter la Direction des ressources humaines pour que le nécessaire soit fait pour éviter les mauvaises surprises.

## Sous-comité de la tâche : appel de candidatures

Pour l'an prochain, nous aimerions créer un nouveau comité qui s'occupera exclusivement de la tâche enseignante. Rattaché au CRT, ce comité s'occupera de veiller sur la justesse des calculs d'allocation et l'équité de la répartition. Idéalement, ce comité sera activé dès l'automne prochain, mais rien n'empêche qu'il puisse déjà se pencher sur les chiffres d'allocation qui seront dévoilés sous peu. D'où cet appel avant le dépôt du 31 mars.

Les camarades qui ont la « vocation matheuse » n'ont qu'à passer au B-28 pour en discuter avec nous.

## Formation sur les assurances et les régimes de retraite

Claire St-Jacques, membre du comité FNEEQ sur les assurances et les régimes de retraite (CFARR) fera une séance d'information sur notre régime de retraite le RREGOP le 23 avril au C37 de l'ÉNA de 12h à 14h.



# Honoris causa au CA, cause toujours à la CÉ.

## Bref-compte rendu du la CÉ du dix décembre 2013

Sébastien Bage, V.p. aux affaires pédagogiques

**Le mardi dix décembre dernier en fin d'après-midi, la Commission des études était convoquée en assemblée extraordinaire, afin de recevoir l'avis du comité de sélection formé quelques semaines plus tôt pour choisir un nouveau Directeur des études.**

C'est Serge Brasset, le Directeur général du cégep, qui avait lui-même dirigé les travaux de ce comité, qui vint annoncer la candidature retenue et présenter le mandat qui serait confié au futur titulaire de ce poste. Il était accompagné du président du conseil d'administration, Paul St-Onge. L'un et l'autre étaient attendus immédiatement après cette réunion pour celle du CA qui entérinerait le choix de la candidate, dûment recommandée par la CÉ. Dûment, c'est du moins ainsi que les choses auraient dû se passer, si les formes et les convenances avaient été respectées.

La présentation commença par l'annonce de la sélection de madame Josée Mercier au titre de nouvelle Directrice des études. Comptant sans doute sur le fait que Madame Mercier était déjà connue d'une majorité des membres de la Commission des études, et espérant que la distribution d'un *curriculum vitae* le dispenserait d'avoir à produire lui-même un *résumé* du parcours professionnel de celle-ci, le Directeur général mit très peu d'effort pour convaincre son auditoire des qualités qui rendaient la candidate apte aux nouvelles fonctions auxquelles on la destinait. Dans les quelques phrases offertes pêle-mêle en guise de portrait, le Directeur insista surtout sur le fait que Madame Mercier en était en quelque sorte naturellement « rendue là » dans sa carrière, sans ajouter beaucoup plus d'arguments en faveur d'une femme que nous espérons tous posséder d'autres qualités que ce sens aigu de la gestion de carrière. Lorsque certains membres de l'assistance insistèrent pour obtenir des précisions sur les raisons qui avaient milité en faveur de ce choix, plutôt que de l'un ou l'autre des candidats de la ronde finale de sélection à qui il avait bien fallu comparer madame Mercier, le Directeur s'est borné à dire qu'il ne souhaitait pas en dire davantage, puisque le comité de sélection avait déjà arrêté un choix définitif, sur lequel il était inutile de faire mine de revenir. Sur ces mots, il laissait pantois les membres de la Commission, qui se demandaient bien pourquoi on les avait priés de se déplacer là, afin d'entériner une candidature, cependant qu'on les privait de manière si manifeste de toute information nécessaire à constater que le comité de sélection avait bel et bien rendu une décision éclairée.

À cette défense bâclée de la recommandation du comité succéda la lecture du mandat de la future Directrice. Plus que sur la candidate elle-même, c'est sur le texte de ce mandat que les membres de l'assemblée interrogèrent le Directeur. Sur plusieurs des huit ou neuf points que comportait le

texte, des professeurs proposèrent des amendements, qu'ils présentèrent en bonne et due forme, pour discussion et, éventuellement, adoption par vote à main levée. Faisant fi des procédures les plus élémentaires qui régissent la Commission ou toute autre réunion de ce type, le Directeur contesta personnellement chacune des interventions issues de la salle pour les discréditer, et s'autorisa sans hésiter à reformuler les propositions soumises à l'examen de tous, ce qui ne manquait pas de les dénaturer, lorsqu'il ne parvenait pas tout bonnement à les ignorer. Il souhaitait parvenir au consensus, insistait-il benoîtement, en s'excusant de tout ignorer des codes de procédure pour dissimuler la manière autoritaire avec laquelle il conduisait la réunion. Il fallut

**Ce qui parut cependant nécessaire de rappeler au CA, quelques semaines après ce mémorable après-midi de décembre où le Président n'intervint finalement pas pour empêcher le Directeur de nous faire honte à tous et à lui y compris, c'est que si on veut considérer la Commission des études comme une instance capable de recommandations sérieuses, il faut s'assurer qu'elle ait les moyens de le faire.**

l'insistance de plusieurs professeurs et étudiants pour qu'une proposition à laquelle il paraissait particulièrement hostile puisse enfin faire l'objet d'un vote véritable; celui-ci se solda par l'adoption d'un amendement au point huit du texte du mandat. Le résultat de ce vote en faveur d'un bout de phrase qui visait à réaffirmer la prépondérance de la Direction des études face aux autres directions du cégep, bien que largement majoritaire, ne dissuada pas le Directeur de chipoter pour le dissocier du point dont il était un amendement (!), et le ranger dans un point supplémentaire, qu'il inventa *ex nihilo* pour ses besoins de balayage sous le tapis, où il perdait évidemment une bonne partie du contexte qui lui donnait un sens précis.

Tout au long de cette parodie de délibération, certains eurent le réflexe de tourner le regard en direction du Président St-Onge, espérant son intervention afin de rétablir un peu d'ordre et de souci démocratique au sein de cette instance qui est, comme nous le savons, une espèce de branche familiale du CA, que ce dernier consulte solennellement pour ce type de question d'héritage et de succession. Hélas! Notre père symbolique considéra tout ce beau spectacle sans rien trouver à y redire, encore tout ému sans doute du souvenir d'avoir reçu en juin dernier, sur l'air de *pump and circumstance*, son diplôme honorifique des mains tremblantes de son ami, qu'il continua de fixer avec le même éternel sourire affectueux et les mêmes yeux mouillés qu'il arborait alors qu'un Brasset tout cérémonieux le couvrait de louanges, ce dernier prouvant à cette occasion qu'il est parfaitement capable d'avoir le

compliment généreux, s'il le veut bien et s'il ne se moque pas des gens qui l'écoutent comme de sa dernière chemise, et surtout s'il peut tourner l'éloge à son avantage en finissant par dire que la plus grande qualité de son pote est d'être un homme de goût, comme il l'a prouvé en le choisissant comme Directeur général il y a quelques années auparavant. Inutile de rappeler que les premiers mots du discours de réception du diplômé *honoris causa* furent pour rassurer le petit DG sortant qui sommeillera éventuellement chez Brassat : qu'il ne s'inquiète pas pour un éventuel renouvellement de mandat; après de si beaux compliments, l'affaire était ketchup. Et toute la salle P&W de vrombir de rire et de contentement, comme un avion qui décolle pour de belles vacances.

Ce qui parut cependant nécessaire de rappeler au CA, quelques semaines après ce mémorable après-midi de décembre où le Président n'intervint finalement pas pour empêcher le Directeur de nous faire honte à tous et à lui y compris, c'est que si on veut considérer la Commission des études comme une instance capable de recommandations sérieuses, il faut s'assurer qu'elle ait les moyens de le faire. Et qu'il y a des règles à respecter pour s'en assurer. La Commission des études réunie en séance régulière le 4 mars dernier, avait souhaité revenir sur ces événements embarrassants. Elle adopta, à l'unanimité, une résolution à transmettre au Conseil d'administration, dont nous reproduisons ci-après le texte : « La Commission des études déplore avec la plus grande fermeté la manière par laquelle l'ensemble du processus de consultation de la CÉ fut mené lors des travaux

de sélection d'un nouveau directeur des études lors de la session d'automne 2013, et tout particulièrement les graves irrégularités commises par le Président d'assemblée lors de la réunion extraordinaire du 10 décembre. Conséquemment, la CÉ enjoint le CA de lui reconnaître sa souveraineté lorsqu'il requiert l'avis de celle-ci sur une question; qu'il veille à ce que lui soient garantis les moyens d'exercer son travail de manière indépendante et éclairée; et qu'il s'assure que les nombreuses irrégularités constatées à cette occasion ne se reproduisent plus à l'avenir. »

Au moment de mettre sous presse, comme on dit dans les vrais journaux, nous ne savons toujours pas si notre cher Directeur général acceptera de soumettre cette proposition au CA.

## Dates limites importantes

- **30 mars** : Date limite pour remettre au collège les documents de scolarité concernant un reclassement (art. 6-1.05 et 6-3.01)
- **1er avril** : Démission effective à l'automne 2014 sans accord du collège (art. 5-1.06)
- **15 avril** : Demande de congé sans salaire, à temps complet ou mi-temps (art. 5-15.05)



Yahia Assam

Nassira Ghoulaine, la cinquantaine, mère de cinq enfants, est à la fois femme et syndicaliste. Elle se définit comme une militante de gauche radicale et occupe aujourd'hui la fonction de secrétaire générale au sein du Syndicat National Autonome des Personnels de l'Administration Publique, le SNAPAP, un des syndicats autonomes les plus actifs et les plus représentatifs en Algérie, mais très mal vu par les autorités algériennes.



éditions Remue-ménage

«Chaque lutte syndicale enseigne au travailleur comment se battre. Rien n'est jamais complètement perdu», aimait à répéter Madeleine Parent.



La première ministre du Sénégal, Aminata Touré, présidant la cérémonie d'ouverture de la deuxième conférence mondiale des femmes syndicalistes à Dakar



# La schtroumpfette présidente

Marie Wright, Sociologie

**J'ai grandi avec les bédés. Et sans trop m'en rendre compte, je suis devenue féministe en pestant répétitivement contre Hergé qui faisait tenir aux filles des rôles plus que secondaires. « Tu as raison, Jo » disait Zette dans les palpitantes aventures de Jo, Zette et Jocko (Jocko étant un singe qui participait davantage à l'action que Zette d'ailleurs). « Oui, Jo », « J'ai peur, Jo », ainsi de suite. Je me souviens même avoir répertorié toutes les répliques de Zette dans l'album *Le « Manitoba » ne répond plus*<sup>1</sup> afin de les comparer avec celles de Jo. Même pas dix ans et déjà féministe et sociologue.**

J'ai aussi grandi avec les Schtroumpfs. J'avais mes préférés : le schtroumpf costaud, le cosmoschtroumpf. Comme tout le monde, j'aimais détester le schtroumpf à lunettes. Et il y avait le cas de la Schtroumpfette. Contrairement aux cent autres Schtroumpfs, la Schtroumpfette ne s'est jamais vue donner aucun attribut. Elle n'a qu'à être. Elle est la Schtroumpf femelle et cette condition la définit complètement. Elle n'a pas d'autre identité que son genre. Dans le village, l'un bricole, l'autre cuisine, pendant qu'un autre cultive ses champs. La Schtroumpfette se contente de son état de femelle. Ils ne sont qu'action, elle n'est que passivement son corps. Personnellement, j'étais la schtroumpfette pas contente.

Au cégep, Simone de Beauvoir m'a aidé à articuler mon indignation. J'ai reçu *Le deuxième sexe* comme un claque sur la gueule. La femme est l'oblique de l'homme<sup>2</sup>, y dit de Beauvoir. La femme ne se comprend qu'en opposition à l'homme. Le sexe faible ne l'est que parce qu'il y a un sexe fort. La féminité est le pendant de la virilité. Autrement dit, la femme est « l'Autre » qui a dû trouver sa place dans la société en fonction de celle qu'occupait déjà l'homme.

Je ne referai pas l'histoire du féminisme, ne vous inquiétez pas. Ma réflexion s'articule davantage autour de l'idée du viril en péril. Pour être plus précise, voilà maintenant plusieurs semaines que le choix du thème du Printemps de la culture me tiraille, sans que je puisse dire en quoi. Voilà donc plusieurs semaines que je fais le tour de ce malaise, que j'en discute, que j'y cogite.

Les femmes sont sur le point, d'ici 200 ans (excusez l'ironie), d'atteindre l'équité complète en emploi. Elles ont gagné non seulement le droit, mais la légitimité de faire carrière. Et le ciel n'est même plus la limite, si l'on pense aux Julie Payette de ce monde. Les femmes représentent au moins la moitié des diplômés universitaires. Bref, les gains sont nombreux en ce qui a trait à l'égalité sociale. Cela n'a rien enlevé à la place qu'occupent les hommes. Ils ont encore bien souvent de meilleurs salaires, de meilleures positions.

Pourquoi donc se sentent-ils menacés? Par quoi? Serait-ce la perte symbolique de leur position dominante? Dans l'état actuel des choses, mon hypothèse<sup>3</sup> est que les mutations du rôle des femmes dans nos sociétés ont forcé l'homme à se redéfinir. Pour la première fois, le « premier » sexe est forcé de se définir *par rapport* à l'autre sexe et non pas de sa propre initiative. À devenir l'oblique de la femme. Comme si les hommes ne pouvaient être rien d'autre que dominants. Or si l'objet dominé se mêle de jouer le même rôle qu'eux, toutes les caractéristiques de cette mâlitude en prennent pour leur rhume.

La domination masculine est bien ancrée dans toutes les parcelles de ce qui fait la vie d'un homme. La masculinité implique de prendre des décisions, de trouver des solutions, de protéger les petites Zette contre les méchants ennemis. Une façon de se poser en constructeurs du monde, de se penser en terme de force, de courage, de volonté. Toute la construction sociale de la masculinité repose sur cette idée d'asseoir sa domination sur le monde en son entier, femme comprise. On peut comprendre alors que la redéfinition que suppose le postulat de l'égalité des sexes doit être un exercice difficile. Mais cette redéfinition paraît moins impossible si l'on dévie d'une pensée essentialiste où les hommes comme les femmes seraient d'abord et avant tout créés comme deux êtres complètement différents.

Cette pensée essentialiste est encore bien présente dans notre société. Certains avancent que maintenant que l'égalité sociale est atteinte, on voit clairement apparaître, au sein des familles, le genre féminin et masculin, qui y trouvent tout leur sens dans la mesure où ils sont *égaux d'importance mais toujours ontologiquement différents et complémentaires*. Autrement dit, il ne faudrait pas mélanger l'accession des femmes au monde social et leur complète égalité avec les hommes dans leur définition d'elles-mêmes. Quoi qu'elles en pensent, elles demeurent des êtres biologiques ne serait-ce que parce que ce sont elles qui enfantent. Ainsi, pour fonder une famille, elles doivent accepter que l'égalité sociale ne nivelle pas les rôles de chacun.e au sein de la famille. Un couple serait donc par essence toujours fondé dans la différence complémentaire des deux genres<sup>4</sup>. Même si cela désavantage les femmes du point de vue social. C'est la reproduction de toute la société qui est à ce prix. Chassez la nature de la définition de la femme, et elle revient en douce par la porte d'en arrière.

On parle toujours de là où l'on est. Et nous sommes généralement bien campés dans notre identité genrée qui a été travaillée, moulée, triturée par notre entourage, notre société

1 Hergé, *Le « Manitoba » ne répond plus*, Les aventures de Jo et Zette, tome 3, Casterman, Paris, 1952.

2 La citation exacte : « Il y avait une verticale absolue par rapport à laquelle se définissait l'oblique, il y a un type humain absolu qui est le type masculin ». In De Beauvoir, Simone, *Le deuxième sexe*, tome 1, *Les faits et les mythes*. Paris, Gallimard, Folio essais, 1976 (1949), page 16.

3 Soyons juste : l'idée vient en partie de mon conjoint avec qui je discutais virilité pendant que nous faisons la vaisselle.

4 Cette façon de concevoir la famille sonne le glas à la velléité des couples homosexuels d'obtenir le droit d'avoir des enfants. Voir Daniel Dagenais, *Reprendre la question du genre, au lieu de défaire le genre*, Journal du Mauss, mars 2013, en ligne <http://www.journaldumauss.net/spip.php?article1014>.

pas si égalitaire encore, par toutes ces boîtes de marketing qui ne peuvent imaginer qu'un garçon désire recevoir des fleurs ni qu'une fille puisse rêver d'avoir un ballon de football sur son pyjama. Ainsi quoi que l'on fasse, l'on pense toujours ce débat de l'intérieur de notre genre. Tout notre regard est construit en fonction de cette grande distinction.

Et c'est là que la fréquentation de la pensée *queer* peut, à mon sens, et n'en déplaise aux essentialistes, contribuer à cette discussion sur les genres. Ne serait-ce que pour déstabiliser tout le monde de façon égale. La pensée *queer* est beaucoup plus large que l'image qui nous en est souvent donnée. Il s'agit en fait d'une théorie post-structuraliste qui s'appuie sur l'idée que le sexe biologique et le genre culturel ne sont pas nécessairement liés chez les individus. Si l'on continue d'accoler à chacun des sexes son pendant généré, c'est par hétérocentrisme<sup>5</sup>. Les rôles, quant à eux, peuvent être complètement détachés de ces notions de genre et de sexe. Ils sont des constructions sociales dont on force souvent l'accointance avec genre et sexe (dans le cas de l'éducation des enfants, pour des raisons évidentes). L'idée des genres portée par la théorie *queer* pourrait nous mener à penser la question de la redéfinition des hommes et des femmes autrement que dans un rapport d'opposition. Les genres seraient davantage un continuum entre deux grands pôles, qui permet à la fois d'englober l'homme revendiquant fortement sa virilité et la puissance qu'il dégage, la femme qui cherche à se laisser dominer et protéger en se posant comme un petit être fragile, et tout le spectre pouvant exister entre ces deux extrêmes à la limite de la caricature.

Ainsi, il m'apparaît moins intéressant de questionner la virilité (ou la féminité) que de se demander pourquoi on a encore tant besoin de s'embarrasser de ces catégories. Dans la vraie vie, loin des grandes théories, à part quelques fâcheux masculinistes qui vont, à l'extrême, taxer le féminisme de péril menaçant l'humanité<sup>6</sup>, bien peu d'hommes remettent en question la nouvelle place occupée par les femmes et les nouvelles définitions qu'elles donnent à leur genre. Les changements de rôle que cela implique causent pourtant des complications de conciliation travail et vie domestique<sup>7</sup>, qui devront d'ailleurs être réglées par l'ensemble de la société, et non pas en laissant à chaque famille la responsabilité de s'y adapter. Mais c'est peut-être que malgré ces difficultés, bien des hommes sont contents de pouvoir partager leur vie avec des compagnes plus sûres d'elles-mêmes et contents aussi de

trouver une place plus grande auprès de leurs propres enfants. Même si l'industrie essaie de nous faire croire qu'une petite fille ne peut faire caca QUE dans une couche à l'effigie d'une princesse Disney et jamais au grand jamais dans une de celle arborant le vachement viril Flash McQueen.

Je blague souvent sur toute cette industrie genrée qui nous pousse à acheter de la pâte à dents bleue ou rose. L'omniprésence de ce nouveau discours hypergenré pourrait sembler paradoxale avec ce repositionnement des rôles sociaux vers une plus grande égalité. Les discours hyperféminisants, bien des années après que les couches Princesse Disney ne leur servent plus, poussent les femmes à désirer plus que tout ressembler à ces modèles de femmes irréelles qui hantent les magazines<sup>8</sup>. Et ce, malgré leur conviction d'être en tout les égales des hommes. Comme si la féminité, tout comme la virilité<sup>9</sup>, était à trouver ailleurs. Comme si elle était un vernis dont on s'enduit pour se marquer différemment. Un besoin identitaire de faire réapparaître une différence qui ne compte plus tant dans notre organisation sociale des rôles. Est-ce donc là, dans ce marquage identitaire, qu'il faut comprendre cet intérêt à vouloir préserver une certaine idée de la virilité (et de la féminité)? Est-ce le terreau fertile autour duquel se massent tous ces vendeurs de jouets, d'images, de cossins pour gars/pour filles? Est-ce la raison pour laquelle 95% de l'humour porte sur le sempiternel « les filles sont d'même, les gars sont d'même hahaha<sup>10</sup> » et que l'on aime s'y retrouver? L'égalité *de fait* obtenue par les femmes ouvrirait donc la voie à un malaise identitaire réel lié à ce besoin de distinction.



Denyse Bilodeau, présidente du SPPCEM

Même le continuum *queer* nécessite que les contours de ses deux extrêmes veuillent encore dire quelque chose. Autant dire que ça n'est pas demain la veille que l'on cessera de se définir comme des images opposées. Mais de grâce, cessons de redéfinir sans cesse la femme à partir de sa nature maternante. Ça n'est pas mon utérus qui pense. C'est ma culture à travers moi.

Quoi qu'il en soit, dans le nouveau village Schtroumpf, celui des petits êtres bleus qui sont toujours heureux, je vois maintenant des Schtroumfettes bricoleuses, des Cosmoschtroumfettes, des Schtroumfettes professeuses (il y a aussi des Schtroumfettes à lunettes, l'égalité est à ce prix), et aussi, comme au cégep Édouard-Montpetit, une Schtroumfette présidente. C'est toujours ça de gagné. Genre.

8. Alors que tout le monde sait que la vraie beauté est à l'intérieur... de toutes les Claudia Schiffer, pour reprendre les mots de mon amie Sophie Anctil. *À soir*, S.Anctil et les autodidactes, Drôle de temps, Disques Terra Ferma, 2001
9. Il ne faut pas croire que l'industrie de la fabrication des genres a oublié les hommes. De la même manière que nos médias purjudent une certaine image de la femme parfaite, ils produisent également des images de la virilité pouvant en complexer plus d'un.
10. Ici, j'aurais pu discuter longuement sur l'épigénétique et les cerveaux masculin et féminin mais je vais me garder une petite gêne afin de ne pas alourdir davantage mon propos. Une autre fois peut-être?

5 On comprend donc ici tout l'intérêt que les communautés gay, lesbienne, transsexuelle et transgenre ont pu trouver à cette théorie, et comment certaines personnes provenant de ces communautés ont pu avoir envie de personnifier cette ambiguïté à l'excès.

6 Oui, oui c'est vrai, je n'exagère pas, ça a été dit. Voir le film de Patric Jean, *La domination masculine*, 2009.

7 Il n'y a qu'à lire *Germinal* de Zola pour comprendre qu'en termes de conciliation travail-famille, nous ne sommes pas si à plaindre que cela, somme toute, grand merci au mouvement ouvrier.



# L'assurance qualité au cégep : qualité de l'éducation ou dérives gestionnaire? <sup>1</sup>

Marianne Di Croce, Philosophie, cégep de St-Jérôme

**L'implantation de l'assurance qualité dans les cégeps du Québec débute cet automne avec une phase de validation effectuée dans quatre cégeps de la province (Sainte-Foy, Shawinigan, Marie-Victorin et André-Grasset). Cette « phase test » se conclura en septembre 2014 par une visite d'audit (visite de vérification) de la Commission d'évaluation des études collégiales (CEEC) dans chacun des quatre établissements participants.**

Le bilan de cette première phase permettra d'ajuster le processus d'assurance qualité avant qu'il ne soit lancé dans les autres cégeps. La CEEC prévoit ainsi une deuxième série de visites d'audit en novembre et décembre 2014 dans cinq cégeps, après quoi des groupes d'une douzaine de collèges seront visités à chaque session à partir de l'hiver 2015, suivant un calendrier déjà établi et connu des établissements d'enseignement collégial.

Il y a un an le terme « assurance qualité » était pratiquement inconnu et, encore aujourd'hui, nous disposons de bien peu d'information sur ce phénomène. Ce que nous savons de l'assurance qualité indique toutefois qu'il y a lieu de s'inquiéter.

## Un bref tour d'horizon

En novembre 2012, l'IRIS publiait une étude sur les mécanismes d'assurance qualité<sup>2</sup> dans l'enseignement supérieur et y montrait que « l'introduction de mécanismes d'assurance qualité au sein des universités et des collèges participe d'un processus de marchandisation de l'éducation ». L'étude soulignait notamment le fait que les critères sur lesquels est basée l'évaluation de la qualité sont surtout de nature économique plutôt que de nature académique ou pédagogique. La qualité aurait ainsi bien moins à voir avec la pertinence et le contenu de l'enseignement ou avec la compétence du corps professoral qu'avec de bonnes pratiques

1. Pour lire la version complète de ce texte, consultez le blogue de l'IRIS: <http://www.iris-recherche.qc.ca/blogue/auteur-e-s/mariannedicroce>
2. Martin, Éric et Maxime Ouellet. *Les mécanismes d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur*, IRIS, novembre 2012. <http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2012/11/Assurance-qualite-web.pdf>

de gestion sur lesquelles se fonde la réputation des institutions d'enseignement. L'assurance qualité détourne donc ces institutions de leurs finalités premières.

L'assurance qualité a également été au cœur des discussions entourant le Sommet sur l'éducation supérieure qui s'est tenu en février dernier. Le consensus était loin d'être au rendez-vous (comme le montrent la présentation de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE)<sup>4</sup> pour la première rencontre préparatoire au Sommet et le document<sup>3</sup> que la Fédération nationale des enseignants et enseignantes a fait parvenir aux syndicats du regroupement des cégeps le 19 août 2013).

C'est aussi lors de ce Sommet que la CEEC annonce l'implantation d'un processus d'assurance qualité dans les collèges québécois, puis, en mars 2013, qu'elle publie un document exposant la démarche qui débute cet automne. Comme nous le verrons, ce document intitulé *Évaluation de l'efficacité des systèmes de l'assurance qualité dans les collèges. Orientations et cadre de référence*<sup>5</sup>, tendent à confirmer les conclusions de l'étude de l'IRIS.

## Une conception gestionnaire de la qualité

Le premier constat auquel nous mène la lecture du document de la CEEC, c'est qu'on a affaire à une vision beaucoup plus administrative que pédagogique de la qualité et des moyens qui visent à la garantir. À la page 12, on peut lire que la qualité est l'« adéquation aux objectifs, c'est-à-dire la capacité pour un établissement d'atteindre ses objectifs et de réaliser sa mission ». Dans ce contexte, la qualité ne repose pas sur des

3. ASSÉ, *La qualité de l'enseignement supérieur*, préparé par le Comité recherche et affaires académiques (CRAA), 29 novembre 2012. <http://www.gratuitescolaire.info/mob/fr/assurance-qualite.pdf>
4. FNEEQ (CSN), *Assurance qualité. La CEEC se lance dans la métaévaluation*, document d'orientation, août 2013. [http://www.fneeq.qc.ca/fr/cegep/dossiers/2013-08-19\\_assurance\\_qualite\\_CEEC\\_et\\_mxtaxvaluation\\_.pdf](http://www.fneeq.qc.ca/fr/cegep/dossiers/2013-08-19_assurance_qualite_CEEC_et_mxtaxvaluation_.pdf)
5. CEEC, *Évaluation de l'efficacité des systèmes de l'assurance qualité dans les collèges. Orientations et cadre de référence*, Québec, mars 2013. [http://www.ceec.gouv.qc.ca/publications/ORIENTATION-DOC/Efficacite\\_Systemes\\_Assurance\\_Qualite.pdf](http://www.ceec.gouv.qc.ca/publications/ORIENTATION-DOC/Efficacite_Systemes_Assurance_Qualite.pdf)



Cinquante ans après, qu'en est-il des Algériennes ? Soumia Salhi, militante féministe fait le point sur le formidable bouleversement survenu dans la vie des femmes algériennes. Nous sommes loin du discours néocolonial, démultiplié par internet qui dit que rien n'a changé et qu'il existe, dans les pays du Nord opulents, une espèce humaine supérieure au sein de laquelle les femmes auraient échappé à toute oppression.

<http://www.kassaman.com/article-les-algeriennes-50-ans-apres-par-soumia-salhi-militante-feministe-et-syndicaliste-120869693.html>



normes ou des standards pédagogiques et académiques qui seraient applicables dans tous les cégeps, mais sur les processus administratifs auxquels ils sont soumis. Chaque cégep a ici la responsabilité de déterminer ses objectifs, sa mission et de mettre en place les mécanismes par lesquels il va les réaliser, donc d'implanter son processus d'assurance qualité interne : « processus continu mis en place par un établissement pour assurer l'atteinte de ses objectifs ». Chaque cégep doit donc définir et mettre en place son système d'assurance qualité, lequel comprend différents mécanismes d'assurances qualité (des politiques, des règlements, des procédures, des outils de communication et d'évaluation, etc.), ainsi qu'un système d'information institutionnel (des moyens de recueillir les données lui permettant de témoigner de la mise en œuvre et de l'efficacité de ses mécanismes d'assurance qualité).

L'assurance qualité introduit également des changements importants quant au rôle que joue la CEEC auprès des collèges. Jusqu'ici, son mandat était essentiellement d'évaluer la qualité des programmes d'études et leur mise œuvre, ainsi que la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiant.e.s. À cela s'ajoute maintenant, le plan stratégique et le plan de réussite des collèges, et ce, « dans un contexte de gestion axée sur les résultats ». Le mandat de la CEEC a donc été étendu aux pratiques de gestion des collèges. Autre changement notable : son rôle ne consiste plus à juger directement de la qualité des différents objets qu'elle doit évaluer, mais à

juger de la qualité des mécanismes d'assurance qualité des collèges, en se basant sur leurs rapports d'autoévaluation. Autrement dit, chaque collège évalue lui-même la qualité de son système d'assurance qualité et la CEEC évalue, pour ainsi dire, la qualité de l'autoévaluation des collèges. Le rôle de la CEEC en est donc un de métagestion.

Au-delà du fait qu'il est facile de se perdre à travers tout ce jargon administratif, certaines difficultés méritent d'être soulevées. Si le document explique bien les changements administratifs qu'implique l'implantation de l'assurance qualité dans les cégeps, on ne parvient pas à connaître précisément les effets que cela aura sur le travail des enseignant.e.s. Comme le souligne l'IRIS, les enseignant.e.s peuvent légitimement craindre une augmentation de leurs tâches administratives déjà croissantes. On peut aussi s'interroger sur les coûts qu'entraîneront ces nouvelles pratiques de gestion. Ne serait-il pas plus profitable pour la qualité de l'éducation d'injecter ces ressources directement dans l'enseignement, plutôt que dans la création et la gestion d'un nouveau système administratif? Bref, le problème est qu'on comprend mal comment cet appareil bureaucratique complexe est censé améliorer la qualité de l'enseignement, puisque le processus dont il est question s'éloigne nettement de la « réalité de la classe » et des préoccupations des enseignant.e.s.

Jean-Claude Brochu, Littérature



## Sotchi : billet d'humeur olympique

**Comme la plupart de mes compatriotes, je ne répugne pas à regarder une partie de hockey, surtout lorsque nos athlètes se démènent pour un enjeu de la taille de la coupe Stanley ou d'une médaille olympique.**

J'avoue cependant avoir été quelque peu surpris par la télédiffusion, sur notre circuit fermé, de la finale olympique au hockey féminin, le jeudi 20 février. M'acquittant consciencieusement de mon heure de disponibilité au Centre de littérature, j'ai eu de la difficulté à m'entendre penser ce jour-là, parmi les cris qu'un attroupement de supporters enthousiastes poussait devant notre bibliothèque. Une charmante et gentille consœur m'a tout de suite expliqué la raison évidente de tout ce raffut : Mélodie Daoust, une ancienne étudiante du Collège, réalisait son rêve de participer aux Olympiques pour gagner une médaille d'or en hockey féminin. J'ai compris, je l'ai félicitée dans mon cœur après sa victoire et je me suis couché plus serein.

Quelle ne fut pas ma surprise le lendemain en matinée! Rebelote avec le hockey masculin et toutes les publicités à l'avenant. Un peu plus et nous avons droit, en boucle,

à l'ineffable Marcel Aubut en train de donner l'accolade au président Poutine, le félicitant pour ses jeux, et ce, malgré la corruption, la population expropriée, le peu de préoccupations environnementales et la législation homophobe. Doit-on se rappeler que même le Premier Ministre canadien – qui ne loge pas tout à fait à gauche – a choisi de boycotter la cérémonie d'ouverture?

Voilà ce que je me disais en remontant des « catacombes » jusqu'à mon bureau, par les corridors et escaliers de notre institution, au travers des écrans de télévision et des affiches géantes où l'on voit des étudiants participer à Cégep en spectacle ou à des voyages. Je me répétais que j'avais bien tort de croire que l'école demeure un lieu pour s'intéresser à ce qui ne passe pas nécessairement au petit écran ou qui ne vise pas la rétention de la clientèle. Je me suis consolé en rêvant que je pourrais proposer la retransmission du discours de réception à l'Académie française de Dany Laferrière – qui lui aussi a déjà rencontré nos étudiants – ou d'un récital avec Karina Gauvin et Marie-Nicole Lemieux, deux Québécoises qui nous font honneur sur toutes les scènes d'opéra du monde. Mais je dois admettre que je suis un tantinet élitiste.

# Hannah Arendt, le film

Claudie Hamel, philisophie

**En 1961, à Jérusalem, Adolf Eichmann est accusé d'être l'un des principaux responsables de l'assassinat, pendant la seconde Guerre Mondiale, de six millions de juifs. Peu avant, une fois capturé en Argentine par les services secrets israéliens, le premier ministre David Ben Gourion annonçait au peuple la nouvelle de son procès, affirmant qu'il s'agissait là de l'homme qui a « inventé et réalisé la solution définitive de la question juive », leur extermination dans les chambres à gaz.**

Il est vrai qu'Eichmann a dirigé le département des affaires juives du régime Nazi de 1939 à 1945 ; d'abord *expert* en émigration forcée, puis témoin de l'élimination des Juifs de l'est par les *Einsatzgruppen* (les unités de tuerie mobiles) il muta, au moment de son adoption en 1942, en *expert* coordonnateur de la Solution finale, c'est-à-dire qu'en tant que responsable des transports, il devint l'organisateur des déportations. Aux accusations *telles qu'elles sont formulées* par la cour, il plaidera non coupable en affirmant qu'il n'a été qu'un exécutant.


Il y a donc eu le procès d'Eichmann à Jérusalem, qui constitue le lieu historique du film de Margarethe von Trotta, et son sujet, la pensée d'Hannah Arendt qui y fut envoyée à titre de correspondante par le journal *The New Yorker*. Mais ce que le film raconte c'est le procès intenté contre sa pensée au moment où elle publie son compte-rendu intitulé *Eichmann à Jérusalem, rapport sur la banalité du mal*. Ce qu'on ne pardonne pas à Arendt c'est précisément d'avoir vu la stérilité et le danger propres aux formulations d'une accusation qui veut prouver que *cet homme* porterait la responsabilité d'avoir voulu et prémédité un tel crime.

Or cette accusation a d'effroyable qu'elle cherche en Eichmann un type de criminel qui ne s'y trouve pas, ou du moins pas là où elle le croit ni sous sa forme attendue, celle du mal incarné, mais là où elle ne le voit pas ou ne veut pas le voir. Il ne fait pas de doute dans l'esprit d'Arendt

qu'Eichmann est coupable, mais de quoi ? Arendt perçoit en lui un mal, présent en celui qu'on désigne généralement comme étant l'homme ordinaire, celui qui s'installe dans un ordre fabriqué auquel il croit en le ressentant comme une nécessité (ou fatalité). Pendant tout le procès on a cherché, écrit-elle, la conscience d'Eichmann en refusant de constater qu'elle était là, en lui, mais manœuvrant quotidiennement, et depuis longtemps, à sa propre annulation par les moyens que lui offrait la rhétorique Nazie. Cette rhétorique qui au lieu de dire

les crimes, parlait de sacrifices inhérents au destin allemand (incluant celui des Allemands eux-mêmes), un destin en marche malgré tous ceux qui ne voulaient pas y croire. Une parole qui ainsi servait à distordre la réalité en ne la nommant plus mais en castrant les têtes et les raisons à ce qu'elles devaient continuer de croire pour justement pouvoir se défendre contre cette réalité, pour pouvoir la supporter et donc la perpétuer. L'élimination physique des Juifs avait été décidée par le Führer bien avant qu'Eichmann prenne conscience de sa nécessité, et pour qu'il s'agisse d'une *réalité* dont il ne pouvait que rendre

compte, c'est qu'il y avait déjà un certain temps qu'entre lui et sa conscience s'était installé l'ordre de son Führer, dont il a d'abord dû se convaincre, avant que cet ordre ne devienne pour lui ce qu'il se devait fidèlement et en toute légalité d'exécuter. C'est en ce sens qu'Arendt comprend Eichmann lorsqu'il affirme n'avoir été que l'exécutant d'un ordre qu'il n'a pas décidé et encore moins réfléchi. Un homme qui, en en ayant les facultés refuse de penser aux ordres qu'il reçoit parce que son manque de reconnaissance, son malheur personnel, est tel que son désir du « sommet », ou de ce que l'on appelle faire « carrière », l'en empêche, est un homme mort, non pas tout à fait en lui-même car il désire encore (ce qui précisément le rend dangereux), mais mort pour lui-même. L'ordre du chef qu'il se doit de faire régner et de perpétrer comme le gage de sa propre ascension, fut dans le cas d'Eichmann l'organisation du transport en vue de l'exécution massive d'innocents, et pour qu'il puisse être capable de remplir sa fonction, avec



Militante pendant plus d'un demi-siècle, Simone Monet-Chartrand a été de toutes les luttes au Québec : droits des femmes, pacifisme, libertés civiles, syndicalisme. Rassembleuse et mobilisatrice, elle réussit à conjuguer vie familiale et engagement social. Pour elle « le privé est politique. » C'est comme femme, comme mère, comme citoyenne, qu'elle se prononce et qu'elle lutte pour des idéaux, refusant les barrières et les dogmes.

Régine Laurent, la présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec



Châtelaine

zèle et conviction, il fallait que ces innocents soient déjà morts pour lui. Ces Juifs étaient coupables d'exister *puisque* son Reich devait en être purifié (*Judenrein*), peu importe les raisons pour lesquelles on avait décidé, cru, ou déliré qu'ils étaient un problème pour l'humanité allemande, son devoir était de faire son travail, sans lequel il n'était rien. Avant même d'être en mesure d'abolir l'autre être en simple objet de son ascension personnelle, il était lui-même et depuis longtemps déjà devenu un objet pour lui et les autres.

L'effroyable est qu'en cherchant le criminel Eichmann où il ne s'y trouve pas, l'accusation se rend aveugle au lieu où prend racine son mal et qui le mènera à faire carrière dans l'industrie du meurtre sans même avoir à prendre l'arme. Elle se rend ainsi aveugle à la véritable abomination et perversité de ce crime qui est de n'avoir été possible que collectivement. L'« effondrement moral » dont parle Arendt, celui d'un groupe devenu ensemble « disloqué » de forces opaques occupées à l'abolition de la vie, constitue les circonstances extraordinaires sans lesquelles un Eichmann serait impossible. L'abîme qui sépare *l'inimaginable atrocité de ses actes et la médiocrité de l'homme* - en plus de démentir le mythe selon lequel le méchant (comme celui qui réussit socialement) serait intelligent - ne peut être appréhendé sans la vision qui constate que ces circonstances ont pour condition la superfluité des humains. L'abomination du régime Nazi qui est l'administration des morts engendre des Eichmann qui, ne ressentant probablement presque plus rien d'eux-mêmes ni du monde, ne font selon eux que participer au projet d'une totalité sur laquelle ils n'auraient aucun pouvoir. « Ma fidélité est mon honneur ». Ainsi ce lieu où prend racine son mal est celui d'une désertion, l'abandon d'une faculté, celle de la pensée, qui sans courage devient ruse macabre, et qui, lorsqu'elle est complètement atrophiée,

tourne en violence brute. L'homme rusé qui ne réfléchit pas à ce qu'il fait (celui qui *s'adapte à son environnement*, peu importe l'environnement) et l'homme violent, partagent cette absence de pensée et sont des hommes sans qualité car c'est sur l'activité, donc le courage de l'esprit que repose le bien d'un homme. Arendt nous dit que ces hommes ne sont personne car ils renoncent à être quelqu'un.

Ce que rate le jugement qui, malgré sa droiture, recourt aux précédents juridiques en éliminant ainsi la particularité et la nouveauté du cas Eichmann, c'est la conscience de la possibilité d'une réactualisation de ce mal qui est empêchée tant qu'est occultée l'affinité de l'actualité avec la superfluité des hommes. Et c'est exactement cette charge de conscience que ses accusateurs retourneront contre Arendt. Or ce qu'elle nomme « l'indicible et impensable banalité du mal » fondée sur la médiocrité de cœur et l'abdication de l'esprit, est un fait et pas un concept, il nous force à abandonner la distinction entre le mal et le bien reposant sur d'anciennes expériences du monde de même qu'il nous empêche de croire pouvoir trancher entre le bien et le mal du point de vue de la bonne conscience (de la majorité). Ceux qui accusent le philosophe ne veulent pas voir ce fait et se refusent donc eux aussi à l'exercice de la pensée. La preuve tient en cette image d'Arendt, seule, qui regardant par la fenêtre se dit que personne n'a remarqué la contradiction de son ouvrage affirmant que le mal serait à la fois radical et banal. Le mal ne peut être radical car il vient d'une absence, l'absence ou l'empêchement de ce qui justement est au plus profond de l'homme, c'est l'affection, l'être qui ressent sa vie, donc celle des autres, et qui, sans cette animation perd sa faculté proprement humaine en laquelle tient toute sa vie et qui est de savoir distinguer le bien du mal.



Les femmes changent la lutte  
Au cœur du printemps québécois  
Collectif sous la direction de Mylène Bigaouette et Marie-Ève Surprenant,  
éditions du Remue-ménage

Le syndicat du travail sexuel (acronyme STRASS) est une association revendiquant être un syndicat autogéré qui existe en France depuis le 20 mars 2009. Il défend les droits des travailleurs du sexe, c'est-à-dire principalement des prostitués mais aussi les acteurs pornographiques ou encore les opérateurs de téléphone rose. Wikipedia.org



# « Le français c'est l'affaire de tous. »

Propos recueillis par Évangéline Faucher, Littérature

En juin 2011, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) donnait aux collèges le mandat de « mettre en place une offre accrue de services permettant d'améliorer la qualité du français des élèves, du personnel enseignant et des membres de la communauté collégiale » assorti d'une enveloppe budgétaire de 13 millions de dollars<sup>1</sup>. Si certains établissements ont rapidement mis en place des mesures pour répondre aux attentes du ministère, à Édouard-Montpetit il aura fallu attendre l'hiver 2013 pour que soit nommée une première repfran, Guylaine Fontaine<sup>2</sup>. Après une vacance pendant la session d'automne 2013, le poste est à nouveau pourvu d'un titulaire depuis janvier 2014, Jean-Sébastien Ménard, du département de Littérature et français. La Dépêche l'a rencontré.

**La Dépêche : Quel est votre mandat tel qu'il vous a été présenté par le Collège?**

**J.-S. Ménard :** La plus grande partie de mon mandat c'est de faire le tour des collèges pour savoir quelles sont les procédures en ce qui concerne l'évaluation de la langue et les tests d'embauche du personnel. Je dois faire un état des lieux. Quels types de test sont utilisés, quels en sont les critères dévaluations? Et puis comment les profs corrigent-ils?

**La Dépêche : Concrètement comment concevez-vous votre mandat? Quelle direction entendez-vous donner à votre travail?**

**J.-S. Ménard :** On m'a demandé de faire ce travail pour nourrir la réflexion sur ces deux dossiers alors qu'on révisait la PILF et la PIEA. J'ai fait le tour des départements pour présenter mon travail, expliquer que j'étais à la recherche d'outils et de procédures pour faciliter la valorisation du français. Je ne suis pas là pour imposer quoi que ce soit, je suis là pour outiller les gens et aider chaque département à se faire une tête par rapport aux outils que je proposerai vers la fin de la session et, jusqu'à maintenant, la plupart des départements semblent très ouverts à l'idée d'évaluer le français.

**La Dépêche : Avez-vous déjà une idée de pratiques concrètes qui pourront éventuellement être mises en œuvre?**

**J.-S. Ménard :** Par exemple, il y a des grilles qualitatives qui servent à vérifier si l'étudiant utilise le vocabulaire relié à la discipline, si son message est clair et cohérent. Ce genre d'outils peut être adapté aux particularités d'un domaine d'étude donné. Ainsi, lors de ma visite à l'un des départements de l'ÉNA, on m'a expliqué que le plus important pour eux

ce sont les verbes. Savoir distinguer le participe passé de l'infinitif peut être crucial : « changer les pneus » ou « changé les pneus » peut faire la différence entre un avion qui vole et un avion qui s'écrase! De façon plus générale, ce genre de grilles permet de s'assurer que les professeurs aient des exigences plus explicites quant à l'évaluation de la langue, que l'étudiant sache à quoi s'attendre, ce qui va être évalué, comment ce le sera et qu'il y ait une équité entre l'évaluation faite par un professeur et un autre dans un même département.

**La Dépêche : L'évaluation du français au moment de l'embauche du personnel est présentement suspendue, pouvez-vous nous expliquer pourquoi et nous dire quelles seront les mesures prises pour remédier à la situation?**

**J.-S. Ménard :** Le test qui était en vigueur jusqu'à l'hiver 2013, celui de Lévis-Lauzon, a été jugé insatisfaisant parce qu'il posait trop de problèmes de validité. C'était un test informatisé et si quelqu'un laissait, par exemple, un espace vide, la réponse était automatiquement jugée mauvaise alors qu'elle pouvait être bonne. En ce moment, il n'y a pas de test, mais les RH devraient prendre une décision à ce sujet sous peu. Cependant, l'accompagnement auprès des professeurs ayant échoué le test, qui n'existait plus depuis deux ans, a été rétabli. Je suis présentement une dizaine de professeurs qui devront reprendre un test d'ici la fin de la session.

**La Dépêche : Comment se déroule le test à l'embauche dans les autres cégeps? Est-ce très différent de ce qui se passe ici?**

**J.-S. Ménard :** C'est très variable d'un cégep à l'autre. Pour certaines choses, l'on fait figure d'exception, notamment pour le moment de passation du test : dans tous les collèges consultés jusqu'à maintenant le test se fait au moment de l'embauche. Dans certains collèges, le test est éliminatoire. Beaucoup ont conçu leur propre test, d'autres utilisent celui de Lévis-Lauzon ou celui de Rivière-du-Loup. À certains endroits on fait rédiger, à d'autres on se sert de test à choix de réponses. À Saint-Hyacinthe le seuil de réussite exigé pour les professeurs de français est de 90 % alors qu'il est de 60 % pour le reste des employés. Je continue mes recherches et quand j'aurai terminé d'analyser toutes les données recueillies, je ferai des recommandations aux RH.

**La Dépêche : En terminant, il y a-t-il un message particulier que vous voudriez transmettre à nos lecteurs.**

**J.-S. Ménard :** La perfection n'est pas de ce monde, mais il faut transmettre aux étudiants le désir de s'améliorer, nos efforts ne doivent pas se limiter à des paroles vertueuses, mais plutôt se traduire par des actions concrètes rendant l'apprentissage de la langue plus vivant. Il faut que tous les départements évaluent la langue et envoient le message que c'est important de bien maîtriser les compétences langagières peu importe son domaine d'étude. Pour ce faire, il faut apprendre à voir la langue comme un outil dont on se sert et aller chercher des gens dans tous les domaines pour la valoriser parce que le français c'est l'affaire de tous.



Photo/La Dépêche

1. Lettre de la sous-ministre adjointe, Mme Christiane Piché, aux directions générales des collèges, le 20 juin 2011.

2. Elle avait pour mandat de dresser un état des lieux des pratiques de valorisation du français ayant cours dans les divers départements.